

LES PLUS DE
DE LA FORMATION

→ Avoir une connaissance de l'arrêté dans sa globalité

→ Des ateliers interactifs qui facilitent l'appropriation d'un texte qui peut paraître «aride»

**1 JOUR/7h**

8h45 - 17h30

**Présentielle**

Paris intra muros



Adhérents IFACI :
805 € HT
Non adhérents :
960 € HT



Déjeuner(s) inclus

CPE

7



16 participants

ref.Performance;
Environment**3 DATES**

• 13/05 • 09/12
• 16/09

S'APPROPRIER L'ARRÊTÉ DU 3/11/2014 RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne bancaire abroge le règlement CRBF 97-02.

Cette évolution est l'occasion de : revenir aux «sources» du texte, mettre fin à des éventuelles idées reçues associées à son contenu et de lever un certain nombre de ses ambiguïtés.

PARTICIPANTS

Auditeurs internes, membres du contrôle périodique, contrôleurs internes, contrôleurs permanents, membres de la fonction risques et de la fonction conformité

Accessibilité - cf. page 11

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Identifier** les changements apportés par l'arrêté par rapport au CRBF 97-02
- **Identifier** les caractéristiques du contrôle interne selon l'arrêté
- **Identifier** les contraintes structurelles imposées par l'arrêté
- **Savoir** expliquer des dispositifs spécifiques de l'arrêté
- **Comprendre** l'arrêté au regard des cadres de référence de contrôle interne (COSO...)

CONTENU

- **Les changements apportés par l'arrêté par rapport au CRBF 97-02**
 - Dispositif de gouvernance
 - Définitions associées au contrôle interne bancaire
 - Le positionnement du responsable de la conformité et du responsable de la fonction de gestion des risques
- **Les caractéristiques du contrôle interne selon l'arrêté**

→ **Les contraintes structurelles imposées par l'arrêté**

→ **Des dispositifs spécifiques de l'arrêté**

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- La sélection et la mesure des risques de crédit et de contrepartie
- Les conditions applicables en matière d'externalisation
- L'arrêté du 3 novembre 2014 et le Cadre de référence COSO 2013

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Visuels de présentation - Fiches techniques - Exercices - Alternance de mises en application, de retours d'expérience et d'exposés

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Progression des apprentissages et évaluation des acquis des participants réalisés par le formateur tout au long de la formation (temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînements, quiz...).

Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

INTERVENANT

Formation conçue et animée par Hervé CAVEY, expert certifié en audit interne et professionnel de l'audit et du contrôle internes bancaire.

Code formation : **25BAR**Inscription inter : formation@ifaci.com

Information :
01 40 08 (48 08 / 47 85)

www.ifaci.com

Déclinaison de cette formation
en INTRA selon vos spécificités :
contactez-nous au **01 40 08**
(48 05 ou 48 06) ou intra@ifaci.com